

## Aide aux activités jeunes

### À REMPLIR PAR LE BÉNÉFICIAIRE

Nom et Prénom de l'ouvrant droit : .....

Adresse : .....

.....

NIA : ..... SLVie : ..... Coefficient Social : .....

**JOINDRE RIB**

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Date de Naissance de l'enfant : .....

Activité pratiquée par l'enfant (exemple : basket, danse, musique, etc...) : .....

.....

Date de la demande

Signature de l'ouvrant droit

Montant de la participation de la CMCAS suivant le coefficient social, plafonné à 35 €, selon les conditions suivantes :  
Pour les enfants ayants droit âgés de moins de 18 ans, pour une activité sportive **ou** pour une activité culturelle.

### À REMPLIR PAR LE CLUB, L'ASSOCIATION

Nom et adresse du club, association ou autre : .....

.....

Atteste que l'enfant : .....

Est à jour de sa cotisation pour l'année 2024/2025 et n'a bénéficié d'aucune autre subvention.

Montant total de la cotisation ou adhésion : .....

**OBLIGATOIRE**

Tampon du club ou association

Date et visa du responsable

### PARTIE RÉSERVÉE À LA CMCAS

Date et visa du Trésorier

RIB joint

Tranche :

Montant :

TCP :



## Aide aux activités jeunes CMCAS Loire

- **Population concernée :**

L'aide aux activités jeunes s'adresse aux enfants de moins de 18 ans.

- **Activités concernées :**

Cette aide s'applique pour toute adhésion, inscription à une activité sportive **OU** culturelle non proposée par la CMCAS Loire.

- **Montant de l'aide :**

Selon la grille des coefficients sociaux ci-dessous de 15 à 35 € par enfant et par an.

Tranches	T1	T2	T3	T4	T5
Coefficient	De 1 à 14 000	14 001 à 17 500	17 501 à 22 000	22 001 à 26 000	Sup à 26 000
Montant attribué	35 €	30 €	25 €	20 €	15 €

Rapprochez-vous soit :

- De votre correspondant SLVie

- De la CMCAS Loire

54 rue des Acieries 42000 Saint Etienne

Tel : 04 77 92 06 60 - Mail : loire.cmcas345@asmeg.org

- **Le contrôle :**

Il est placé sous la responsabilité du Trésorier de la CMCAS.

Le correspondant de la SLVie récupère l'imprimé rempli par le bénéficiaire et le club ainsi que le RIB.

- **Le règlement :** Par virement uniquement.

